Département du Pas-de-Calais

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay sous Lens, le 28 novembre 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

N°515/2022

ARRETE PORTANT RESTRICTION DE
CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
LORS DU MARCHE DE NOEL
DU 2 AU 4 DECEMBRE 2022

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS, soussigné,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Compte-tenu du marché de Noël organisé les 02, 03, et 04 DECEMBRE 2022 sur la place de la Mairie et à la Salle de Fêtes,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants,

ARRETONS

ARTICLE 1ER:

La circulation et le stationnement des véhicules et cycles seront interdits :

Le vendredi 02 au dimanche 4 décembre 2021 de 14 h 00 à minuit

- Rue Lefort et Vicaine depuis l'intersection avec la rue Louis Morel jusqu'à l'intersection avec la rue du Général De Gaulle,
- Rue Louis Morel depuis l'intersection avec la rue Lefort et Vicaine jusqu'à l'intersection avec la rue Marcel Legros,
- Rue Charles Ramond depuis la partie piétonne jusqu'à l'intersection avec la rue du Général De Gaulle,

ARTICLE 2:

Des panneaux de signalisation et des blocs de béton seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3:

Monsieur le Maire d'ANNAY,

Les Services Techniques,

Madame le Commandant de POLICE de CARVIN sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

LE MAIRE,



